

### COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JANVIER 2014

<u>Présents</u>: Christian BURNIER, Maurice VIOUD, Béatrice FOL, Philippe FOL, Gisèle MEYNET, Agnès HUYTON, Ludovic VUICHARD, Jean-Louis VUICHARD, Jean-Pierre VUICHARD, François-Michel DREVET, Stéphanie PETIT-MUHLEMATTER, Roger VESIN, Frédéric FOL.

<u>Excusé</u>: Sophie TALLON, Franck BURNET. <u>Secrétaire de séance</u>: Gisèle MEYNET

Monsieur le Maire accueille l'Assemblée dans la nouvelle salle du Conseil Municipal et remercie l'ensemble des personnes qui ont aidé au bon déroulement de la cérémonie d'inauguration du bâtiment de la mairie. Il se réjouit que, ceux qui qualifiaient ce projet de « porte-avion », aient pu entendre « la croisière s'amuse » jouée par l'Harmonie de Frangy qu'il remercie chaleureusement.

Il déplore que des enregistrements des séances du Conseil Municipal aient été faits à l'insu de l'Assemblée.

Monsieur le Maire présente Mme Sylvie GUILLET, nouvel agent de la commune, recrutée en remplacement de Pascale DUCRUET (partie depuis mai 2013).

Mme Guillet est recrutée à raison de 17H par semaine en qualité d'adjoint administratif par le biais d'un CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi). Ce type de contrat permet de disposer d'une aide de l'Etat à hauteur de 85 % du SMIC, charges comprises.

Mme GUILLET assurera l'accueil du public. Ce recrutement permet d'ouvrir le secrétariat de mairie le mercredi de 11H30 à 14H30, en plus du mardi (8H30-12H) et du jeudi (15h-19H).

Le Compte-rendu de la réunion du 27 novembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

#### Restructuration du bâtiment de la mairie : avenants

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver des avenants relatifs à des travaux non prévus initialement, ou, relatifs à des travaux non réalisés. Il précise que tous les avenants n'ont pas encore été validés par l'économiste et les entreprises, notamment le lot terrassement, le lot Maçonnerie, le lot Charpente, le lot Menuiserie, le lot électricité, ...

Les avenants suivants ont été validés lors de la séance du 27 novembre 2013 :

- Lot N° 5 Menuiseries Aluminium (TMI) 3 205 € HT
- Lot N °8 : Cloisons Doublages (Poncet Confort) :
  + 6 560,85 € HT

 Lot N°14 Carrelage Faïence (Solsystem): + 901.20 € HT.

Monsieur le Maire propose d'approuver les avenants suivants :

#### Avenant lot n°6: Revêtement de façades-Entreprise IPF

La modification des prestations pour ce lot porte le montant du marché initial à la somme de :

		HT	πс
Montant initial marché	al du	28 072	35 574,11
Montant l'avenant n°1	de	- 5845	- 6 990,62
Montant du Me	arché	22 227	26 583,49

Le marché de l'entreprise IPF a donc diminué de  $20,82\,\%$ 

#### Avenant lot N°4 Etanchéité- entreprise APC'Etanch :

La modification des prestations pour ce lot porte le montant du marché initial à la somme de :

	HT	TTC
Montant initial du marché	37 359,88	44 682,42
Montant de l'avenant n°1	- 2760	- 3 300,96
Montant du Marché	34599,88	41381,64

Le marché de l'entreprise APC'Etanch donc diminué de 7,38 %.

#### Avenant lot n°10 Peintures Intérieures : Entreprise Poncet Confort :

La modification des prestations pour ce lot porte le montant du marché initial à la somme de :

	HT	πс
Montant initial du marché	19 800,40	23 681,28
Montant de l'avenant n°1	- 2 305,92	- 2 <i>757</i> ,88
Montant du Marché	17494,48	20923,40

Le marché de l'entreprise Poncet Confort donc diminué de 11,65 %.

#### - Avenant lot n°11 Faux Plafonds : Entreprise EPC : La modification des prestations pour ce lot porte le montant du marché initial à la somme de :

Montant initial du	17 834	TTC 21 329,46
marché Montant de l'avenant n°1	- 2 957,44	- 3 537,09
Montant du Marché	14876,56	17792,37

Le marché de l'entreprise EPC donc diminué de 16,58 %.

## Avenant lot n°15 Sols souples: Entreprise CONTIN:

La modification des prestations pour ce lot porte le montant du marché initial à la somme de :

	HT	TTC
Montant initial du marché	5 128,20	6 133,33
Montant de l'avenant n°1	- 125	- 149,50
Montant du Marché	5 003,20	5 983,83

Le marché de l'entreprise Contin donc diminué de 2,44 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble de ces avenants et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

En outre, Monsieur le Maire précise que les architectes ont l'obligation de rendre des plans conformes aux travaux exécutés. Ces plans seront donc utilisés pour déposer prochainement un permis modificatif.

#### II. Communauté de Communes du Genevois : Modification des statuts

Considérant les différentes études menées depuis 2004 concernant l'accueil de la petite enfance sur le territoire de la communauté de communes, les inégalités de l'offre d'accueil et un nombre important de demandes non satisfaites;

Considérant que le transfert de la compétence « accueil de la petite enfance » permettrait de maintenir une gestion de proximité et de développer un service rendu :

- plus qualitatif avec une centralisation et professionnalisation des compétences « support » (meilleure rentabilité, vision globale, taux de remplissage, etc.) et des équipes en crèche centrées sur l'accueil de l'enfant,
- plus équitable en appliquant les mêmes conditions d'admission, les mêmes coûts, les mêmes offres de places sur l'ensemble du territoire,
- plus souple avec moins de restrictions géographiques.

Il est proposé au Conseil Municipal le nouveau texte suivant de l'article 11 du titre III / compétences optionnelles / politique sociale :

Politique sociale

- Élaboration d'un schéma d'organisation des structures d'accueil de la petite enfance,
- Création, aménagement et gestion d'un relais assistantes maternelles et de tout autre service d'accueil de la petite enfance (multi-accueil, micro-crèches, crèche familiale, jardins d'enfants),

Monsieur le Maire précise que ces modifications ont été présentées et approuvées lors de la réunion du Conseil Communautaire du 16 décembre 2013.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après délibération approuve le nouveau texte des statuts de la Communauté de Communes du Genevois.

#### III. Travaux ERDF « Les jardins du Vuache » à Murcier

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à la demande de la Société JGD Immoblier, ERDF va réaliser des travaux d'enfouissement de la ligne Haute Tension sur deux portées dans le lotissement « Les Jardins du Vuache » à Murcier. Il restera donc 2 portées (hors lotissement) en aérien jusqu'au transformateur. Il parait donc judicieux de profiter de cette opportunité pour enterrer les deux portées Haute Tension restantes et les deux autres portées Basse Tension. Le coût de ces travaux s'élève 8 714,71 € HT.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après délibération.

- décide de confier à ERDF l'enfouissement de 2 portées HT et de 2 portées BT à Murcier,
- prend note d'un montant de travaux estimé à 8 714,70 € HT
- et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

## IV. Personnel Communal: convention de mise à disposition avec la commune de Jonzier-Epagny.

Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition de la commune de Jonzier-Epagny, Monsieur Pierre CHAUMONTET et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition. La répartition du temps de travail est à minima fixée à 2/3 des heures pour Savigny et 1/3 pour Jonzier-Epagny. Elle devra évoluer pour s'équilibrer à 50% dans chaque commune.

#### V. Informations diverses.

## > 1 ère tranche « Les grands Prés » : opérations d'aménagement.

Le Pôle de compétence du Conseil Général, avec l'aide du bureau Terractem, a réactualisé son étude de faisabilité réalisée en 2007 relative à l'opération d'aménagement au Chef-lieu « Les Grand Prés » (1ère tranche). Suite à cette réactualisation, le cahier des charges a été transmis à deux opérateurs : HALPADES et SA Mont Blanc. Ces deux opérateurs

ont présentés leurs projets d'aménagement qui ont été étudiés en commission.

Vu l'échéance électorale, ce projet d'envergure sera étudié avec certainement d'autres objectifs et idées par la nouvelles équipe municipale.

# Projet d'aménagement d'une micro-crèche dans la salle des sociétés et d'une ludothèque dans les combles de la mairie.

Le SIVU « Accueil de l'Enfance » envisage de créer des micro-crèches afin de répondre à un dramatique manque de places de gardes d'enfant et avait sollicité les communes du canton pour les aider à mener à bien ce projet. Les communes de Présilly et Savigny ont répondu favorablement à cette demande. La commune de Savigny, suite aux travaux de restructuration du bâtiment de la mairie, dispose désormais d'une salle qui pourrait accueillir cette micro-crèche puisque la salle des sociétés a été remplacée par la salle citoyenne.

Le bureau d'architecture DESVALLEES a présenté un projet pour transformer la salle des sociétés en mircro-crèche et a estimé le coût de cet aménagement pour le SIVU Accueil de l'Enfance à 90 000 € pour la création de 9 places.

Les bénévoles de la Bibliothèque ont un projet de mise en place de ludothèque qui viendrait accompagner la réforme des rythmes scolaires et souhaiterait intégrer de nouveaux locaux indépendant du terrain de jeux. Cette ludothèque pourrait être aménagée dans les combles de la mairie, la trémie est déjà réalisée pour la mise en place d'un monte-personne. Le coût de cet aménagement est difficile à estimer mais s'élèverait au tour des 50 000 € et bénéficierait d'une aide du Département.

#### Urbanisme.

- Le Conseil Municipal prend connaissance des dossiers d'urbanisme suivants :
  - Permis de Construire BOUARCHA Ismaël : maison individuelle - Murcier
  - Permis de Construire GENOUD-PRACHEX Geneviève : maison individuelle – Chef-lieu
  - Permis de Construire Le Clos d'Hugo: 6 maisons individuelles – Murcier
  - Permis de Construire CHAUMONTET Frédéric : maison individuelle – Chez Borgeat
  - Déclaration Préalable LUTHI-TROXLER : division en vue de construire – Murcier
  - Déclaration Préalable VINAT Ghislaine : véranda – Chef-lieu
  - Déclaration Préalable DESBIEZ-PIAT Sébastien : clôture - Murcier

#### Communauté de Communes du Genevois

- La Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) a été adoptée.
- Les travaux d'assainissement collectif sur le secteur Chef-lieu et Cortagy ont été confiés au

groupement Vuache BTP/Chalansonnet/Gruaz. Les travaux devraient débuter au printemps 2014.

• Les **tarifs du transport scolaire** seront modulés et basés sur le quotient familial à compter de la rentrée scolaire 2014. Le service transport scolaire présente un déficit de 170 000 € et le tarif demandé par élève (40 €/an) est un des tarifs les plus bas pratiqués en France.

#### SIVU du Complexe Sportif

Le projet de création de vestiaire a été arrêté à la somme de 300 000 € de travaux. Certains travaux prévus initialement ne seront pas réalisés.

Une commission composée de Maurice VIOUD, Béatrice FOL, Ludovic VUICHARD, F-Michel DREVET, Christian BURNIER se réunira pour réfléchir à un nouveau règlement d'utilisation des salles communales et fixer des nouveaux tarifs de location.

Le Maire, Christian BURNIER.

